





PEB - Contrôle Electrique

, www.certigreen.be

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 2508

Rapport d'inspection - Installation électrique domestiq	ue BT / TE	3T existan	te
N° de rapport : 421. 16.04.2210.1			
Concerne: ontrôle dans le cadre d'une vente.			
Type d'habitation : ∰ maison □ appartement □ autres :			
Type d'habitation : ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :			
Personne sur place : The Delli Meth			
Adresse de la visite: Route 11 Outlet 97			
Data da visita de 1000 Companyo Companyo de 1000 Companyo Co			
Date de visite: 22/04/2016. Date d'emission: 24/04/2016. References client:			
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 🗖 276 bis et dérogations 271 bis 🗖 278			
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
Description de l'installation visitée :		- 0	
Tension d'utilisation : 🗆 Protection générale du branchement : 15 A			
Nombre de tableaux : 1 nombre de circuits terminaux : 2			
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :			
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou
		ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		K	
Etat du matériel électrique installé		1	
Mesures de protection contre les contacts directs			
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des			
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test	1 1	1	
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels			
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		1	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe			
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	1		
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	1		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : MQ	+		
	+	_	
Résistance de dispersion de la prise de terre :Ω	lual da l'agan	L COCOTEC D	IEL CHIM aski
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel de l'agent SOCOTEC BELGIUM asbl. Manquements / Notes :			
L'instablisher est obselete le Reconsidenment			
General Of a phelois			
()			
317000.1111010.000.000.000.000.0000.0000	************		
Conclusion:			7
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain	contrôle p éri	odique est à d	effectuer 🛭 🙎
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.			
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à			
exécuter par le même organisme après mise en conformité 🔎 au terme de 18 mois après signature de l'acte de			
vente.			
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter			xécuter
par le même organi sme e n vue de compléter le dossier.			
	du demandeur	pour réception	3(fi
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,			effectuer PAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215 -
A			21:
MORE			
			₩